

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020

- **Les élus et les membres de la commission animation ont retroussé leurs manches pour insuffler l'esprit de Noël dans la commune**

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	X
Frédéric CHARVET	X		

Sophie CHAPUIS a été désignée secrétaire de séance.

Mme Emma GATINEAU sera retardée et rejoindra le conseil en cours de réunion.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2020

Le compte-rendu du 5 novembre a été adressé par mail le 10 novembre 2020.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2020.**

2 - CA3B

Transfert automatique de la compétence PLU

La loi 2014-366 du 24/03/2014 (ALUR) prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale aux EPCI lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif de plein droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédents cette échéance.

La position de CA3B est de laisser cette compétence aux communes afin de garantir l'échelon communal de proximité en matière d'urbanisme.

La commune doit délibérer si elle souhaite s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité**
 - **DECIDE de renoncer au transfert de de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;**
 - **SOUHAITE que le Plan Local d'Urbanisme reste du ressort communal.**

Arrivée de E. GATINEAU à 20h15.

3 - Commissions

Commission Animation-Culture

- Décorations de Noël dans le village : un vrai effort collectif, une équipe dynamique. La matière première est de la récupération, les achats concernent peintures, pinceaux, clous.
Prochain rendez-vous pour l'installation des sujets samedi 5/12 à 14 heures 30.
Sont remerciés pour leur investissement les élus qui ne font pas partis de la commission.

Commission Communication

- Echo de la Chanaz distribution en cours – certains habitants retraités se proposent d'aider à la distribution.
- Le Magazine a été envoyé à l'imprimeur, la lettre de la Reyssouze sera jointe lors de la distribution.
- Vœux du maire : pas de cérémonie pour tenir compte du contexte sanitaire. Réflexion en cours du maire et de S. CHAPUIS pour matérialiser les vœux auprès des administrés d'une autre manière (courrier, vidéo).
- Installation des luminaires : exécutée par les agents techniques plus tôt que les années précédentes pour tenir compte de leur disponibilité. Le coût (location de la nacelle et valorisation heures agents) est estimé à 2 350 € contre 3 642 €TTC pour l'année 2019.

Commission Environnement

- Déchets verts : AJR broyage (Cuisiat) nous propose de stocker 100 m3 de déchets verts puis d'organiser une journée de broyage (février-mars) en faisant venir des entreprises qui testeraient leur matériel de broyage, le broyat resterait sur place et la prestation serait gratuite. Seraient invités des maires des communes de l'agglomération et des représentants de CA3B.
- Jardins familiaux : renouvellement des baux, les locataires seront invités à lasurer leur cabane.

Commission Scolaire et Périscolaire

- Modification du règlement intérieur de la garderie : l'interdiction d'apporter des jeux vidéo sera ajoutée au règlement.
- Remplacement de Mme GERMAIN :
 - les lundis par Mme Adèle Jeanneret
 - les mardis par Mme Justine Barraux
 - les jeudis et vendredis par Mme Anne-Laure Arlot (qui continue le remplacement)Mme Germain assure à distance la continuité pédagogique notamment les lundis et mardis entre les différents remplaçants.
- Achat de masques transparents pour les enseignants et les agents périscolaires : Quincaillerie Maginot à Bourg-en-Bresse, 14€/l'unité si on en prend plus de 10.
Proposition :
 - 6 pour les enseignants qui n'en sont pas encore dotés par l'Education Nationale (comme cadeau de la municipalité)
 - 5 pour notre personnel périscolaire soit 11 masques pour 154 €.**Le conseil valide à l'unanimité l'achat des masques.**
Voir si cet achat pourrait être subventionné par le FIPHFP.
- Test cantine : retour positif aussi bien sur la qualité du repas servi que sur le personnel jugé efficace.
- Garderie périscolaire : La présence des enfants entre 7h15 et 7h30 sur la période de novembre est irrégulière, sur les 17 jours d'école, seuls 21 enfants sont venus à cet horaire.

CME

- Les enfants ont réalisé des décorations de Noël pour la façade de la mairie.
- Ils ont également fait des dessins qui seront mis dans les colis de Noël des aînés.
- Un courrier au président de CA3B, signé par les enfants, a été fait pour demander la remise en service du skate park. Entre temps, nous avons reçu un courrier de M. FLOCHON indiquant une prise en charge pour un montant de 15 604 € (soit + 5 804 € par rapport à l'estimation initiale). Le skate park devrait être opérationnel au printemps.

Commission Travaux - bâtiments

- Travaux d'isolation phonique de la cantine : Devis Pillet 3 848 €HT - Devis Pettetin (panneaux acoustiques suspendus 1.20 m x 1.20 m) : 2 277 €HT. **Le conseil à l'unanimité valide le choix de l'entreprise Pettetin.**
- Suivi des travaux :
 - Logement de la poste : les travaux intérieurs sont terminés, il reste aux agents techniques le ponçage et la vitrification des parquets.
Le loyer proposé sera de 785 €. Il est envisagé de faire appel à l'agence RVM de Ceyzériat pour établir le bail et faire l'état des lieux d'entrée du locataire pour un coût de 780 €.
 - Toilettes publiques : elles sont utilisables. Reste à installer la rampe d'accessibilité.

- Lotissement Hameau de la Reyssouze : Création d'un chemin piétonnier, deux devis reçus pour le busage soit EGCA pour un montant de 10 528 €HT et Falaise 11 785€HT.
Le conseil valide avec une abstention, la proposition de retenir EGCA, entreprise travaillant déjà sur le chantier du lotissement. Le coût des finitions est évalué à 9 000 €HT, soit un coût total pour ce projet d'environ 20 000 €HT.
Une réunion de chantier a lieu tous les lundis en présence de J. CHANEL.

Commission Urbanisme

- Rétrocession des voiries des lotissements : aucun engagement
- Révision PLU : CA3B va nous apporter un accompagnement technique (objectifs de la révision, rédaction du cahier des charges). RDV le vendredi 8 janvier 2021.
Réunion de la commission le 28/12/2020 à 10 h pour préparer ce RDV.

Commission Voirie – réseaux

- Mulaty : les quilles ont été enlevées – Début des travaux 1^{er} trimestre 2021. Une plus-value est à prévoir suite au carottage car la chaussée doit être renforcée.
Une réunion sera organisée avec les riverains, les agriculteurs, l'agence 01 et les membres de la commission pour présenter le projet.
- Pose grillage autour de la citerne incendie à la Jonquillère : devis Boinnot Paysage
 - Clôture simple torsion + portillon 1 045,40 €HT
 - Panneaux rigides + portillon 2016,96 €HT**Le conseil valide avec deux abstentions le choix d'une clôture simple torsion.**
- Changement matériel épaveuse et tracteur : un cahier des charges a été réalisé avec les employés communaux (liste exhaustive). 3 entreprises ont été contactées pour des devis. Le budget est important, il sera nécessaire de prioriser les équipements, le dossier sera présenté en conseil en janvier.

4 - Personnel

- Réorganisation des services techniques :
 - ➔ Mise en place de 3 groupes de travail avec un référent dédié :
 - Groupe 1 : Voirie - Tri sélectif
 - Groupe 2 : Bâtiments - Gestion de la salle Marcel Dérudet
 - Groupe 3 : Entretien des espaces verts - Fleurissement
 - ➔ Achat de 3 téléphones portables - devis orange
Coût unitaire 69.90 €HT (soit 209.70€HT)
Abonnement Open Pro actu : 60 €HT/mois - avec 3 téléphones : 78.40€HT/mois
 - ➔ Régime indemnitaire RIFSSEP : réajustement des montants par rapport à l'emploi.

Les agents techniques sont actuellement en groupe de fonction C3 (emplois d'exécution).

La commission Personnel propose, compte tenu de la réorganisation, d'intégrer les agents des services techniques dans le groupe de fonction C2 Filière Technique à compter du 1^{er} janvier 2021.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité,**
 - **APPROUVE la modification du groupe de fonctions pour les emplois des services techniques ;**
 - Et avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION**
 - **APPROUVE le régime indemnitaire fixé pour ce groupe à compter du 1^{er} janvier 2021 ;**
 - **AUTORISE le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis.**
- Remplacement de l'agent réalisant l'entretien des bâtiments pour la période du 16 au 27/11 : faute de candidature, MS01 est intervenue, coût/semaine : 387.50 €HT.
Le remplacement des agents d'entretien pose problème (3 agents absents/3), demander un devis sur une année et évaluer la différence entre le coût d'un agent et celui d'un prestataire.

5 – Finances :

• Choix imprimeur

Sophie CHAPUIS a lancé une consultation, auprès d'imprimeurs pour nos éditions communales (Echo de la Chanaz et Magazine) avec un objectif développement durable.

Ain Prim, Multitude et Comimpress ont répondu à l'offre.

Après étude des dossiers, il est proposé de conserver notre imprimeur actuel Ain Prim, ce dernier restant le mieux placé en termes de prix et offrant des garanties sur nos objectifs de développement durable. Nos éditions seront désormais imprimées sur du papier 100% recyclé (auparavant 100% recyclable).

Le montant des prestations est le suivant :

- Edition de l'Echo de la Chanaz : 245 €HT l'unité
- Edition du Magazine municipal annuel : 2 696 €HT.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le choix de l'imprimeur Ain Prim pour les éditions communales de l'année 2021.**

• Décision modificative n°2

Un ajustement de crédit, sans incidence financière, est à prévoir. Il concerne notamment des mouvements d'ordre relatif à l'inventaire suite au vol de matériel dans les locaux techniques et l'imputation au compte 2158 de la citerne incendie qui nécessite une augmentation de crédit car initialement prévue au budget sur le compte 2128 :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES			DEPENSES		
675/042	valeur comptable immob. cédées	+1 977,00	192/040	Opération d'ordre entre section	+395,40
615231/011	Voirie	-1 977,00	2158/21	Autres matériels et outillages	1 000,00
			21571/21	Matériel roulant	-1 395,40
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
RECETTES			RECETTES		
7761/042	Opération d'ordre entre section	+395,40	2158/21	Autres matériels et outillages	+1 977,00
7067/70	Red. services périscolaires	-395,40	10226/10	Taxe d'aménagement	-1 977,00
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2 comme ci-dessus proposée.**

• Loyer presbytère

Le maire rappelle au conseil municipal que le bail du presbytère peut faire l'objet d'une révision annuelle au 1er janvier, conformément aux termes du bail, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

Le montant annuel du loyer au 1er janvier 2020 est de 959.84 €. L'indice du 2ème trimestre 2020, servant de référence au loyer, est de 130.57 soit une augmentation de +0.66 %.

Il est donc proposé le calcul suivant : $959.84 \text{ €} \times 130.57 / 129.72 = 966.13 \text{ €}$.

- **Le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE la proposition du maire et arrête le montant annuel du loyer du presbytère pour 2021 à 966.13 €.**

• Demande de subvention au SDIS

Dans le cadre du dispositif d'aide financière allouée aux communes et EPCI sièges d'une CPINI, la commune souhaite présenter auprès du SDIS de l'Ain, une demande de subvention pour des dépenses de petit matériel et d'habillement.

Le maire rappelle que ces équipements sont mis à la disposition exclusive des sapeurs-pompiers du CPINI pour leurs missions opérationnelles. Il précise que le matériel est subventionné à hauteur de 20 ou 30%, les équipements de protection à la personne à hauteur de 60%, selon un montant plafonné HT.

Une évaluation de la subvention attendue sur des dépenses effectuées en 2020, soit 4 136.64 €, permettrait de percevoir une aide d'environ 850 €.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, SOLLICITE auprès du SDIS de l'Ain, le versement d'une subvention pour l'achat de matériel et équipements de protection à la personne des sapeurs-pompiers du CPINI au titre de l'année 2020.**

6 – Urbanisme :

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- **Permis de construire : néant**

- **Déclarations préalables :**

- Michel JAYR – 367 Chemin des Teppes : Tiny House (17,85 m²)
- Franck BURLET – Chemin de la Bouvatière : avancée de toit
- Régis BREVET – Impasse de Chessenin : abri voiture

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- ARRINO-SOTTO – 179 chemin du Gaz du soulier

6 – Questions diverses :

- Le Centre du Service Militaire Volontaire (CSMV) d'Ambérieu en Bugey créé en mai 2017, a pour mission de recruter, former et insérer dans le secteur civil des jeunes de 18 à 25 ans peu ou pas diplômés et sans emploi. Il propose des formations professionnelles orientées vers des métiers à fort potentiel de recrutement dans notre région. Depuis 2018, plus de 200 jeunes ont été incorporés aux CSMV d'Ambérieu en Bugey. Il nous demande de relayer l'information auprès de nos jeunes administrés.
- Le Maire demande aux commissions d'estimer financièrement les projets pour la préparation du BP2021.
- Borne de recharge électrique : rendez-vous avec ENEDIS. Différents types de recharge existent, la recharge semi-rapide a un coût compris entre 7 000 et 10 000 €. Une subvention de l'Etat est possible.
- CCAS : préparation des colis des aînés le 12/12 à 10 heures.
- Tournée de calendrier des pompiers : plusieurs pistes possibles.
- Entretien chemins en forêt : intervention de l'entreprise Tabouret fait sur une partie, le reste sera réalisé en janvier 2021.
- Jumelage : le bureau est au complet. Décès de Wili KAUL, ancien maire d'Hackenheim et initiateur du jumelage.
- Décès de Christian FAVIER qui a été conseiller municipal de 1995 à 2008 (2 mandats).

Le maire remercie l'équipe municipale pour le travail accompli en 6 mois et lui souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et surtout la santé.

La séance est levée à 22 heures 30